

NOS PROPOSITIONS POUR LA  
PRISE EN CHARGE DES SANS-ABRI  
PAR LES STRUCTURES D'ACCUEIL

MEMORANDUM 2019



# MEMORANDUM DE L'ARCA

C'est dans le contexte des élections régionales de mai 2019 que l'ARCA, fédération régionale de maisons d'accueil, de maisons de vie communautaire et d'abris de nuit, formule ses recommandations.

Celles-ci sont portées par nos membres et rassemblées dans ce mémorandum.

## Qui sont nos membres ? Leurs missions ?

Des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire et des abris de nuit : des services qui fournissent aux personnes précarisées et dépourvues de logement :

- un **accueil** et un **hébergement toute l'année 24h/24, 7j/7**
- un **accompagnement psychosocial** sur mesure pour les **adultes et les enfants**, en vue de :
  - satisfaire aux conditions nécessaires pour mener une vie conforme à la dignité humaine.
  - d'une insertion professionnelle et sociale.
- une **réflexion continue** quant aux pratiques d'accompagnement
- une **diversité** de projets individuels

En résumé, leurs missions sont : **accueillir, accompagner, héberger.**

## Qui est notre public ?

Le public accueilli dans nos structures est principalement issu des 21% des ménages wallons dont le revenu est **inférieur au seuil de pauvreté**<sup>1</sup>. Il présente des caractéristiques communes de **précarité et d'absence de logement**.

Par ailleurs, les problématiques rencontrées par notre public ainsi que leurs profils se **complexifient** : nous constatons une augmentation de femmes et d'enfants, des problématiques liées aux dynamiques familiales, à la santé mentale, au relogement, aux assuétudes et à la violence sous toutes ses formes, et notamment la violence faite aux femmes.

**Les structures adaptent leurs pratiques et innovent** quotidiennement pour répondre aux impératifs changeants.

## Le secteur en quelques chiffres...

En 2017<sup>2</sup>, sur le territoire wallon :



**81 services agréés** par la Région Wallonne dont **56 maisons d'accueil**.



+ de **9600 personnes hébergées** :

Proportion du public accueilli	Pourcentage/ nombre d'hommes	Pourcentage/ nombre de femmes	Pourcentage/ nombre d'enfants	TOTAL
Maisons d'accueil (56)	34,19% 2376 ARCA : 980	31,13% 2163 ARCA : 779	34,68% 2410 ARCA : 723	100% 6949 2482
Maisons de vie communautaire (15)	50,66% 193 ARCA : 121	21% 80 ARCA : 20	28,35% 108 ARCA : 19	100% 381 160
Abris de nuit (10)	83,27% 2045 ARCA : 814	15,39% 378 ARCA : 126	1,34% 33 ARCA : 28	100% 2456 968



Celles-ci ont séjourné près de **634000 nuitées réelles**, en moyenne **2 mois de séjour par personne**.

Sur **3868** adultes qui ont quitté les **maisons d'accueil**, **1203** se sont installés en **logement autonome** !



Notre secteur emploie près de **400 ETP**

dont **130 ETP APE**.

Au total, plus de **500 travailleurs**<sup>3,4</sup> qui œuvrent chaque jour pour les accompagner.

## Structure de ce document :

**L'ARCA décline ses revendications en 5 axes :**

1. Public et missions
2. Emploi
3. Bâtiments
4. Collaboration de l'Administration avec les Fédérations
5. Moyens financiers

<sup>2</sup> Données issues des statistiques du RASH 2017

<sup>3</sup> Données provenant de l'Administration réactualisées avec les décomptes annuels

<sup>4</sup> Personnel subventionné par le décret

<sup>1</sup> Données issues des statistiques IWEPS

# Axe 1 : Public et missions

Au fil des années, les profils et les problématiques des bénéficiaires se complexifient. Au carrefour de pauvreté qui caractérise notre secteur, se croisent des structures familiales complexes, des problématiques liées à la santé mentale, au relogement, aux assuétudes, à la violence, etc.

## Nos revendications, par ordre de priorité :

### 1. Donner aux institutions les moyens de s'adapter au public

Nos travailleurs s'adaptent en permanence et anticipent l'évolution du public. Les structures transforment leur vision de l'accompagnement. Elles contribuent à l'**innovation sociale** et au développement de **nouveaux services**.

Eu égard à nos missions remplies par l'**ensemble** des travailleurs,

#### L'ARCA demande :

- ⇒ **De créer un groupe de travail composé du Cabinet, de l'Administration et des Fédérations.** Celui-ci sera chargé d'évaluer le fonctionnement des structures d'accueil en vue de déterminer de quel personnel ces structures ont besoin.

Ce point conditionne l'**axe 2** consacré à l'emploi, page suivante.

- ⇒ **Que chaque structure soit subventionnée :**
  - selon le type d'agrément, **et**
  - en lien avec **le nombre de lits et**
  - couvrant **l'ensemble des missions de l'institution :**
    - suivi psychosocial
    - suivi administratif
    - guidance médicale
    - guidance budgétaire
    - relogement
    - insertion sociale
    - post-hébergement
    - accompagnement des enfants 0-18 ans

- ⇒ **D'autoriser les structures à déborder de leurs missions de base**, afin de leur permettre une souplesse et une liberté de travail et d'adapter leur personnel.

- ⇒ **De permettre aux structures de bénéficier d'un multi-agrément** ou d'une extension d'agrément, et du personnel y afférent.

### 2. Une attention particulière au public « psycho fragilisé »

À la suite de la **réforme de l'article 107** de la loi relative aux hôpitaux et autres établissements de soin, les structures d'hébergement constatent une augmentation du public rencontrant des difficultés d'ordre psychiatrique et/ou psychologique. **Une part grandissante du public** accueilli est concerné par ces problématiques.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Subventionner du personnel adapté à ces situations :** psychologues, infirmiers.

# Axe 2 : Emploi

L'accompagnement social et l'hébergement du public est un métier à part entière qui se **professionnalise** et se complexifie sans cesse. Les réalités d'aujourd'hui ne sont plus celles datant du décret de 2004.

## Nos revendications, par ordre de priorité :

### 1. Réforme APE : des points d'attention

Le transfert des moyens aux ministres compétents s'opère sur la base d'un **cadastre datant de 2015 et 2016**. Celui-ci n'est pas représentatif du personnel actuellement en fonction. Par ailleurs, de nombreuses maisons d'accueil affectent leur personnel à des fonctions relevant de ministères différents.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ Garantir une **souplesse** de travail aux structures leur permettant de **faire grandir les initiatives sociales**.
- ⇒ Aménager des **passerelles** entre les emplois « logement » et les emplois « action sociale ».
- ⇒ **Conserver le volume d'emploi actuel** et la totalité du financement en lien avec la subvention APE.

### 2. Personnel administratif

La **charge administrative** des structures a considérablement augmenté : du personnel administratif est devenu indispensable au bon fonctionnement des maisons d'accueil. Le personnel d'encadrement ne peut, à lui seul, assumer cette charge de travail si ce n'est au détriment de sa mission première.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Allouer à chaque structure**, par tranches entamée de 40 lits, **1/2 ETP de type « administratif »**.
- ⇒ **Autoriser la mutualisation du personnel administratif** pour les petites structures. Cela favorisera, par ailleurs, le regroupement des structures et le **travail en réseau**.

### 3. Personnel technique

Le personnel technique est indispensable au **maintien et au bon fonctionnement des bâtiments** qui abritent les structures d'accueil.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Allouer à chaque structure**, par tranches entamée de 40 lits, **1/2 ETP de type « technique »**.
- ⇒ **Autoriser la mutualisation du personnel technique** pour les petites structures. Cela favorisera, par ailleurs, le regroupement des structures et le **travail en réseau**.
- ⇒ A défaut, **autoriser le financement du personnel technique** via le forfait de l'annexe 14.

### 4. Direction

Le travail de direction en structure d'accueil s'est complexifié.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Aligner les salaires des directions** sur les barèmes du secteur handicapés (CP 319.02).
- ⇒ Selon la taille des structures, **permettre le financement d'un sous-directeur** ou équivalent, comme prévu dans la CP 319.02, secteur handicapés.
- ⇒ Octroyer un **budget annuel destiné à la formation des directions**, dont les compétences de cadres nécessitent des apprentissages pointus.

### 5. Personnel social et santé

#### L'ARCA demande :

- ⇒ **D'attribuer à chaque structure une subvention forfaitaire** permettant d'engager du personnel social/santé selon son projet pédagogique et sa réalité de terrain. Ex. : psychologue, infirmier, puéricultrice, etc.

### 6. Post-hébergement

Cette mission est actuellement subventionnée **sous conditions** dans les maisons d'hébergement et également pratiquée dans toutes les maisons.

#### L'ARCA demande :

- ⇒ **Allouer à chaque structure** qui pratique cette mission, **1/2 ETP de type post-hébergement**.
- ⇒ **Autoriser la mutualisation du personnel post-hébergement** pour les petites structures. Cela favorisera, par ailleurs, le regroupement des structures et le **travail en réseau**.
- ⇒ **D'encourager la mutualisation** du travail d'accompagnement dans le logement entre les **différents opérateurs du logement** :
  - maisons d'accueil
  - APL : association de promotion du logement
  - AIS : agences immobilières sociales
  - habitations protégées
  - capteurs Logement
  - Housing First
- ⇒ **Encourager la création de plates-formes territoriales** réunissant ces opérateurs.

## Axe 3 : Bâtiments

Les bâtiments sont un outil essentiel au secteur. Le coût de l'immobilier est une charge importante généralement imputée aux bénéficiaires via le **prix de journée**. Ajoutons que ce dernier est **aléatoire** puisque qu'il dépend du nombre de nuitées et que celui-ci est assez variable.

### Notre revendication :

#### 1. Un fond infrastructure pour notre secteur

Au même titre que d'autres secteurs **liés à l'hébergement** (AVIQ, maisons de repos), il est nécessaire de créer un fond permettant

- **d'augmenter les places** dans les structures d'accueil mais **également**,
- **d'entretenir les bâtiments existants**.

#### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Créer un fond infrastructure** destiné à agrandir ET maintenir en état nos bâtiments.

## Axe 4 : Collaboration de l'Administration avec les Fédérations

En tant que fédération l'ARCA souhaite optimiser son implication en tant qu'**organe de représentation et de concertation** de ses membres. Une fédération telle que l'ARCA est essentielle pour mettre en relation l'Administration avec les structures d'hébergement Wallonnes.

### Nos revendications, par ordre de priorité :

#### 1. Consulter l'ARCA lors de l'élaboration des législations

##### L'ARCA demande à :

- ⇒ **Etre invitée** par le Cabinet et l'Administration à **participer à l'élaboration** de ces textes.

#### 2. Construire un nouveau RASH

Nous sommes convaincus de l'utilité et de l'intérêt d'un document tel que le RASH. Nous souhaitons qu'il puisse être rempli de façon **pertinente et fiable** par les différents services, et que **l'analyse** de ces données puissent nourrir les réflexions des différents opérateurs du secteur.

##### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Construire un nouveau RASH** en collaboration avec la DGO5, l'IWEPS et les Fédérations afin d'évaluer la pertinence des items et leur bon usage par tous.
- ⇒ **Produire et publier une analyse annuelle** issue des données du RASH.

#### 3. Simplification administrative

La gestion administrative des institutions s'est considérablement complexifiée. L'ARCA souhaite participer à l'élaboration de solutions susceptibles d'alléger la charge de travail qui découle de cette évolution.

##### L'ARCA demande de :

- ⇒ **Se réunir annuellement avec l'Administration** pour faire état des **besoins des structures** en termes de simplification administrative et d'**opérationnaliser** ces besoins.

# Axe 5 : Moyens financiers

Le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes en difficultés sociales et sans-abri est un maillon indispensable, au **croisement de l'Action Sociale et du Logement**. L'accès à un **logement décent** et un **accompagnement de qualité** font partie de nos fondamentaux.

Notre secteur a vu ses subsides augmentés par étapes en lien avec le type de public accueilli/les missions remplies, dont certains sont optionnels.

## Nos revendications, par ordre de priorité :

### 1. Une convention régionale entre les CPAS et les structures d'hébergement

Le montant lié à l'hébergement dans nos maisons ne peut excéder les **2/3 ou 4/10 des ressources** de nos bénéficiaires. Les CPAS ont la possibilité d'intervenir financièrement pour couvrir les montants excédant ces 2/3 ou 4/10. Ces interventions ne sont **pas systématiques** et dépendent du bon vouloir de chaque CPAS. De ce fait, certaines maisons d'accueil se trouvent en difficulté financière.

L'ARCA demande de :

- ⇒ **Généraliser** le conventionnement de **l'ensemble des maisons d'accueil avec l'ensemble des CPAS**.

### 2. Un fond infrastructure

L'ARCA demande de :

- ⇒ **Activer un fond infrastructure tel que demandé à l'axe 3** pour permettre aux institutions d'offrir un **cadre conforme** aux normes de sécurité et de bien-être aux bénéficiaires. Cette manière de faire évitera de faire peser sur ceux-ci les coûts relatifs à l'immobilier.

### 3. Financement des fédérations

Des subsides **structurels et non facultatifs** sont nécessaires pour **pérenniser** l'action de l'ARCA au service du secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes précarisées.

L'ARCA demande :

- ⇒ **Une subvention structurelle annuelle non facultative** attribuée aux Fédérations qui disposeront d'un agrément.
- ⇒ A défaut, un **financement indirect** via nos structures membres qui auraient l'obligation de verser un montant déterminé à la Fédération de leur choix.